Tribunal administratif de Rennes (35) : 6916 affaires traitées en 2024, 1000 de plus que l’année précédente. 30% des dossiers concernent l’accueil ou l’expulsion d’étrangers.

04/02/2025 à 13h37



Aux côtés de son invité d’honneur François Seners, du Conseil constitutionnel, Alain Poujade, président du tribunal administratif de Rennes, a fait le bilan des activités de l’année 2024 lors de son audience solennelle de rentrée ce lundi 3 février. Un chiffre ressort tout particulièrement : 1.000. En 2024, le tribunal administratif de Rennes aura traité 6.916 “contentieux” (des affaires dans le jargon juridique), soit 1.000 de plus qu’en 2023. Parmi ces presque 7.000 dossiers, près de **30 % concernent l’accueil ou l’expulsion d’étrangers**. La deuxième catégorie la plus représentée est celle du social (tout ce qui implique l’Assurance maladie et le droit du travail), avec 12 % des cas.

francebleu.fr